Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°38**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article additionnel avant l'article 13

Insérer l'article suivant :

Le chapitre 1er du titre 1er du Livre Ier du code des postes et des communications électroniques est intitulé : « Les obligations du service public postal ».

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement estiment utile de préciser dans le chapitre premier du code des postes et des télécommunications que le service postal est un service public, qu'il remplit donc une mission d'intérêt général.

CAE 147

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article additionnel avant l'article 13

Insérer ~~un~~ l' article ~~additionnel ainsi rédigé~~ suivant :

« Avant le 1er décembre 2010, Le Gouvernement remet au Parlement un rapport précisant les raisons pour lesquelles la France a plaidé pour la disparition du secteur réservé de La Poste lors de la négociation de la directive du 20 février 2008 d'achèvement du marché intérieur des services postaux. »

EXPOSE SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même

CAE 148

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article additionnel avant l'article 13

Insérer ~~un~~ l' article ~~additionnel ainsi rédigé~~ suivant :

« Avant le 30 juin 2010, le Gouvernement soumettra au Parlement un rapport sur les conditions de l'application de la directive 97/67/CE modifiée par la directive 2002/39/CE au secteur postal français. »

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit, par cet amendement, de permettre au Parlement d'évaluer, indépendamment des études commandées par la Commission européenne, les conséquences réelles de l'application des directives européenne postales déjà en vigueur, avant toute éventuelle application de la 3e directive postale.

CME 145

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article additionnel avant l'article 13

Insérer ~~un~~ l' article ~~additionnel ainsi rédigé~~ suivant :

« Le Gouvernement présentera au Parlement un rapport spécifique sur l'évolution globale de l'emploi et les conditions de travail dans le secteur postal au plus tard le 30 juin 2010, puis tous les 2 ans. »

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit, conformément à la directive 2002/39/CE, d'informer le Parlement de manière transparente et précise

CAE 146

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article additionnel avant l'article 13

Insérer ~~un~~ l' article ~~additionnel ainsi rédigé~~ suivant :

« Le Gouvernement présentera au Parlement un rapport spécifique sur l'évolution globale de l'emploi et les conditions de travail dans le secteur postal au plus tard un an après l'ouverture totale des marchés postaux, puis tous les 2 ans. »

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit, conformément à la directive 2002/39/CE, d'informer le Parlement de manière transparente et précise

CAE 31

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Titre 2

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 13

Supprimer cet article

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement s'opposent à la réécriture de l'article L1 du code des postes et des télécommunications dont l'objectif est de prendre en considération l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des activités postales

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°34**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 13

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1°*bis* Le service public postal garantit à tous les usagers, de manière permanente et sur l'ensemble du territoire national, des services postaux de qualité, à des prix uniformes et accessibles à tous, sur l'ensemble du territoire français. »

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement considèrent que l'établissement public La Poste se doit de garantir des tarifs uniformes et accessibles à tous, capables de garantir le principe de valeur constitutionnelle d'égalité des usagers devant le service public.

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°32**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 13

Après l'alinéa 2,

Insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la deuxième phrase du quatrième alinéa, après le mot : « économique », il est inséré le mot : « environnementale » ».

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement souhaitent que le code des postes et des communications électroniques précise que le service public postal recherche aussi une meilleure efficacité environnementale notamment par le maintien des nombreux centres de tri qui contribuent à réduire , en écourtant les trajets automobiles, l'émission de gaz à effet de serre.

CAE 33

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 13

~~Alinéas 3, 4~~
Supprimer les alinéas 3 et 4.

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement considèrent que cet article traduit la réorientation des missions de service postal vers une offre de marché. Ils estiment que ces dispositions ne visent qu'à légitimer la hausse des tarifs.

CAE 180

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 4 ~~de cet article~~ par ~~une nouvelle~~ la phrase ~~ainsi rédigée~~ suivante :

« L'orientation des prix sur les coûts ne peut se traduire par la mise en œuvre d'un système tarifaire contraire au principe d'égalité et de péréquation tarifaire. ».

EXPOSE SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

AME 149

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 4 ~~du cet article~~ par ~~une nouvelle~~ la phrase ~~ainsi rédigée~~ suivante :

« Le tarif de base est le même sur l'ensemble du territoire national. ».

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit de maintenir un prix unique du timbre sur l'ensemble du territoire. C'est la réaffirmation du principe de la péréquation tarifaire sans laquelle le service universel postal ne saurait concourir à la cohésion sociale et au développement équilibré du territoire comme le prévoit l l'article L1 du code des postes et communications électroniques

CAE 35

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 13

A l'alinéa 5, substituer au mot : "universel", le mot : « public ».

~~(Au début du cinquième alinéa, le mot «Il» est remplacé par les mots «le service public postal»)~~

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement souhaitent réaffirmer la nécessité d'évoquer la notion de service public et non plus celle de service universel , cette dernière ayant ouvert la porte à de nombreuses dérives.

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°36**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 13

A la première phrase de l'alinéa 7,

Substituer au mot : « universel »,

Le mot : « public ».

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement souhaitent réaffirmer la nécessité d'évoquer la notion de service public et non plus celle de service universel, cette dernière ayant ouvert la porte à de nombreuses dérives.

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 13

1/ Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« Le prestataire de service universel veille à informer les usagers, de manière perceptible et compréhensible par tous, des tarifs en vigueur et de leur éventuel changement ».

2/ En conséquence, après les mots « cinquième alinéa », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« ,sont insérés deux alinéas ainsi rédigés : ».

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit de rappeler que les usagers de la Poste ont le droit de bénéficier d'une information claire sur les tarifs en vigueur. Le prestataire de service universel doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux personnes déficientes visuelles ou auditives d'accéder à cette information.

CAE 37

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 13

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 7

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement considèrent que la tarification doit être la même sur l'ensemble du territoire de la République.

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

CE N°39

AMENDEMENT

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article additionnel après l'article 13

Insérer l'article suivant :

Après l'article L. 1 du code des postes et des communications électroniques, il est inséré un article L. 1-1 ainsi rédigé :

« *Art. L. 1-1.* – Le maintien d'une réelle péréquation tarifaire, qui assure l'égalité d'accès de tous les usagers, quels que soient leurs moyens et leur situation sur le territoire national, est organisé par le présent code. »

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement souhaitent que la péréquation tarifaire soit garantie par le code des postes et télécommunications

AE 152

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article additionnel après l'article 13

Insérer ~~un~~ l' article ~~ainsi rédigé~~ suivant :

« Le Gouvernement devra présenter au Parlement tous les 2 ans, et pour la première fois au plus tard avant le 30 juin 2010, un rapport sur les tarifications réglementées et non réglementées du secteur postal. ».

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit de porter à la connaissance du Parlement les données précises de la facturation réelle des services proposés notamment aux petites et moyennes entreprises par La Poste.

CAE 40

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 14

Supprimer cet article

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement s'opposent à la libéralisation totale du service public postal.

CAE 153

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article 14

Supprimer cet article

EXPOSE SOMMAIRE

Cet amendement s'oppose à la suppression du secteur réservé de La Poste qui permet actuellement de financer en partie le service public postal.

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°41**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 14

I. A la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots « le prestataire du service universel »,

les mots : « l'exploitant du service public » ;

II. En conséquence, à la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer au mot : « universel »,

le mot : « public ».

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement estiment que l'exploitant public La Poste est et doit demeurer l'unique prestataire du service public postal. Cette disposition ne vise qu'à en faire un simple prestataire de service au même titre que d'autres concurrents.

CE 155

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 14

A la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« pour une durée de quinze ans ».

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit de réaffirmer que La Poste doit rester le prestataire du service universel

CAE 156

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article 14

À ~~Dans~~ la première phrase de l'alinéa 2, ~~du 2ième alinéa de cet article~~, substituer au ~~remplacer le~~ mot :

« de »,

~~Par~~ les mots :

« d'au moins ».

EXPOSE SOMMAIRE

La Poste doit rester le prestataire du service universel. Il convient en tout cas de ne pas exclure l'éventualité du renouvellement de son contrat au terme des 15 ans fixés par cet article.

Entreprise La Poste - (n° 2060)

AMENDEMENT

CE 209

présenté par
M. Jean Proriol, rapporteur
de la commission des affaires économiques

ARTICLE 14

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« *à compter du 1er janvier 2011.* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici d'un amendement de précision. Dans la mesure où le projet de loi prévoit l'entrée en vigueur de son titre II au 1er janvier 2011, il est clair que la dévolution pour quinze ans du service universel à La Poste commence à cette date. En revanche, l'article 14 du projet de loi étant codifié à l'article L. 2 du code des postes et des communications électroniques, sa lecture ne permettrait plus d'en identifier le *dies a quo* et le *dies ad quem*.

L'insertion dans l'article de sa date d'entrée en vigueur permet de lever l'ambiguïté.

CAE/158

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article 14

A la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :
~~Dans la deuxième phrase du deuxième alinéa, remplacer le chiffre~~ :

« trois» ,

~~Par~~ le ~~chiffre~~ mot :

« deux ».

EXPOSE SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que l'information sur les conditions d'exécution, par La Poste, de sa mission de service universel postal soit communiquée au Parlement tous les deux ans au lieu de tous les trois ans.

Une information tous les deux ans permettrait mieux à la représentation nationale de corriger les éventuelles carences ou insuffisances du service universel postal constatées, et ce d'autant plus que le contrat de présence postale territoriale est biannuel.

CAE 182

Projet de loi relatif

à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales

(N°2060)

AMENDEMENT

Présenté par

Henri Nayrou, Chantal Robin Rodrigo

ARTICLE 14

A la deuxième phrase de l'alinéa 2

Substituer au ~~Remplacer le~~ mot :

« trois »,

~~Par~~ le mot :

« deux ».

EXPOSE SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que l'information du Parlement par le Gouvernement sur les conditions d'exécution, par La Poste, de sa mission de service universel postal soit communiquée tous les deux ans au lieu de tous les cinq ans.

Une information tous les trois ans ne permettrait pas à la représentation nationale de corriger les éventuelles carences ou insuffisances du service universel postal constatées, et ce d'autant plus que le contrat de présence postale territoriale est biannuel.

CAE 157

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Cathérine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 14

A la deuxième phrase de l'alinéa 2,

~~Dans l'alinéa 2 de cet article, après les mots~~ " ~~des postes et des communications électroniques~~

Après la première occurence du mot : " électroniques ",

Insérer les mots : " de l'observatoire national de présence postale territoriale, ".

EXPOSE SOMMAIRE

Cet organisme doit pouvoir se prononcer sur la mission de service universel postal

CAE 154

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 14

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 ~~de cet article~~ par les mots :

« ainsi que des moyens mis en œuvre pour l'améliorer ».

EXPOSE SOMMAIRE

Un constat ne sert à rien s'il n'est pas assorti d'une volonté réelle d'améliorer les éventuelles carences observées

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°42**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 14

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« Au titre de sa mission de service public et conformément à l'intérêt général de la population, La Poste est soumise, au titre…*(le reste sans changement)* »

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement estiment que l'exploitant public La Poste est et doit demeurer l'unique prestataire du service public postal. Cette disposition ne vise qu'à en faire un simple prestataire de service au même titre que d'autres concurrents dans le secteur postal.

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°44**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 14

A la première phrase de l'alinéa 3,

substituer aux mots « le prestataire du service universel »,

les mots : « l'exploitant du service public ».

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement considèrent qu'il est nécessaire de rappeler la mission de service public qu'exerce l'entreprise publique La Poste.

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 14

A la première phrase de l'alinéa 3, après les mots :

« accessibilité du service »,

Insérer les mots :

« , en proposant un volume suffisant et adapté d'heures d'ouverture aux modes de vie des usagers selon les territoires concernés et répondant à leurs besoins, ».

EXPOSE SOMMAIRE

De nombreux élus ont constaté dans certains bureaux de poste la mise en œuvre d'une politique drastique de réduction des horaires et du nombre d'ouverture qui réduit l'accessibilité des usagers aux services proposés. Cette diminution de l'amplitude horaire et du volume d'heures ayant pour effet une baisse de la fréquentation qui justifierait une transformation de ce bureau de poste de plein exercice en agence postale communale.

L'objectif de cet amendement est de s'assurer que l'ensemble des points de contact et notamment les bureaux de postes proposent des horaires d'ouverture compatibles avec les modes de vie des usagers ainsi qu'un nombre d'heures répondant à leurs besoins..

Entreprise La Poste - (n° 2060)

AMENDEMENT

CE 210 rect

présenté par
M. Jean Proriol, rapporteur
de la commission des affaires économiques

ARTICLE 14

Substituer aux deux dernières phrases de l'alinéa 3 les deux phrases suivantes :

« Il tient une comptabilité spécifique sur ses activités dans le champ du service universel. Il transmet sur demande à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes toute information et tout document comptable permettant d'assurer le contrôle du respect de ses obligations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

CAE 46

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 14

~~l'alinéa 3~~

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 3.

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement s'opposent à un élargissement des pouvoirs de l'ARCEP

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°45**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 14

A la dernière phrase de l'alinéa 3,

Substituer aux mots :

« L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes »,

les mots :

« la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques ».

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement souhaitent que la commission supérieure du service public des postes et télécommunications soit informée de la manière dont le prestataire du service public postal assume ses obligations

CAE 160

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE ADDITIONNEL

APRES L'ARTICLE 14

Insérer ~~un~~ l' article ~~ainsi rédigé~~ suivant :

"Le prestataire du service universel postal s'engage à prendre toutes les dispositions en vue de réduire son empreinte carbone."

EXPOSE SOMMAIRE

Le prestataire de service universel postal doit être exemplaire en matière environnementale

CAE 161

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE ADDITIONNEL

APRES L'ARTICLE 14

Insérer l' article suivant :

"Le prestataire du service universel postal s'engage à prendre toutes les dispositions en vue d'améliorer ses performances énergétiques."

EXPOSE SOMMAIRE

Le prestataire de service universel postal doit être exemplaire en matière environnementale

CAC 47

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 16

Supprimer cet article

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement considèrent que seule la caisse des dépôts et consignation est en mesure d'assurer la gestion du fonds de compensation.

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°49**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 16

A l'alinéa 3, substituer au mot : « universel », le mot : « public ».

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement considèrent que la mission d'intérêt général exercée par l'entreprise publique la Poste renvoie à ses obligations de service public.

CAE 50

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 16

Supprimer les alinéas 4,5,6,7

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement considèrent que seule la caisse des dépôts et consignation est en mesure d'assurer la gestion comptable et financière du fonds de compensation.

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 16

Après le mot : « envois », rédiger ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 6 :

« postaux qu'il achemine, relevant du champ du service universel tel que défini au 5ième alinéa de l'article L 1 du code des postes et des communications électroniques. ».

EXPOSE SOMMAIRE

La contribution des prestataires de services postaux au fonds de compensation doit être calculée sur l'ensemble des envois postaux relevant du service universel. Celui-ci comprend des offres de services nationaux et transfrontières d'envois postaux d'un poids inférieur ou égal à 2 kilogrammes, de colis postaux jusqu'à 20 kilogrammes, d'envois recommandés et d'envois à valeur déclarée.

CAE 168

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 16

A ~~Dans~~ la deuxième phrase de l'alinéa 6 ~~de cet article~~, substituer aux ~~remplacer les~~ mots :

« de correspondance » ,

~~Par~~ le mot :

« postaux » .

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit d'élargir l'assiette sur laquelle est assise la contribution des opérateurs titulaires d'une autorisation. La directive européenne n'oblige pas à ce que cette assiette soit limitée aux seuls envois de correspondance.

Pour rappel, constitue un envoi postal tout objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les catalogues, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant des marchandises avec ou sans valeur commerciale.

L'envoi de correspondance est un envoi postal ne dépassant pas deux kilogrammes et comportant une communication écrite sur un support matériel, à l'exclusion des livres, catalogues, journaux ou périodiques. Le publipostage fait partie des envois de correspondance.

CE ~~CA~~ 165

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Lelouch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 16

A la deuxième phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« correspondance »,

Insérer les mots :

« jusqu'à 2kg, y compris le publipostage, ».

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit de tenir compte de l'ensemble des envois de correspondance pour calculer la contribution des prestataires postaux titulaires de l'autorisation au fonds de compensation. Cet élargissement de l'assiette est autorisé par la directive.

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°53**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 16

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 6 par les mots :
« en tenant compte du chiffre d'affaire. ».

Exposé sommaire

Il s'agit par cet amendement d'instituer des critères cumulatifs

CAE 162

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 16

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 6

EXPOSE SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'exonération de certains prestataires titulaires d'une autorisation de leur contribution au fonds de compensation. Il s'agit ainsi d'éviter que des opérateurs ne se positionnent sur des marchés offrant de petites niches de rentabilité tout en étant exonérée d'une quelconque participation au financement du service universel. Il n'y a aucune raison qu'un prestataire de service postal ayant obtenu l'autorisation prévue à l'article L3 du code des postes et des communications électroniques ne contribue pas au financement du service public.

Par ailleurs, à partir du moment où la contribution des opérateurs titulaires d'une autorisation est calculée à partir du volume de leurs envois de correspondance, l'exemption d'un prestataire en fonction de son chiffres d'affaires ne semble pas très pertinente.

AMENDEMENT

CE 211 rect

présenté par
M. Jean Proriol, rapporteur
de la commission des affaires économiques

ARTICLE 16

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 6 :

« Tout prestataire qui achemine un nombre d'envois de correspondance inférieur à un seuil fixé par décret est exempté de contribution au fonds. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement corrige une incohérence résultant d'une modification apportée par le Sénat au texte initial.

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°51**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 16

A la dernière phrase de l'alinéa 6,

Après le mot :

« décret »,

insérer les mots :

« , pris après avis conforme de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques, »

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement souhaitent que la commission supérieure du service public des postes et télécommunication soit consultée sur le décret fixant le seuil de participation au fonds de compensation.

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°52**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 16

1/ A la première phrase de l'alinéa 7,

Substituer aux mots :

« l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes »,

les mots:

« le ministre chargé des postes, après avis de la Commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques ».

2/ En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa, substituer aux mots : « l'autorité », les mots : « le ministre ».

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement contestent les pouvoirs exorbitants confiés à l'autorité de régulation

CE 166

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE ADDITIONNEL

APRES L'ARTICLE 16

Insérer l'article suivant :

Après le premier alinéa de l'article L. 5-1 du même code, sont insérés huit alinéas ainsi rédigés :

« L'autorisation précise les services et les envois pour lesquels elle est délivrée.

« Un cahier des charges fixe les droits et obligations du bénéficiaire de l'autorisation. Les obligations portent sur :

« - le respect des exigences essentielles définies à l'article L. 3-2 et tout particulièrement celles relatives au respect de la confidentialité des envois, au respect de la protection des données à caractère personnel ainsi que de la vie privée des usagers;

« - l'obligation de fournir les prestations sur l'ensemble du territoire national ;

« - le traitement des réclamations ;

« - la qualité du service et son caractère abordable ;

« - les capacités techniques et financières du demandeur ;

« - les conditions de participation du bénéficiaire au financement du fond de compensation du service universel.

EXPOSE SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de proposer un régime d'autorisation davantage protecteur du service universel postal. Il rend obligatoire l'instauration d'un cahier des charges permettant ainsi d'établir clairement les droits et obligations des bénéficiaires.

Il durcit les conditions à remplir pour être titulaire d'une autorisation, afin de préserver le service public. Il fixe notamment une obligation de desserte territoriale nationale afin d'éviter que les concurrents de La Poste ne se saisissent des seuls segments les plus rentables du marché.

CAC 54

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 17

Rédiger ~~comme suit~~ ainsi cet article :

« L'article L.3 du même code est abrogé. »

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement ne souhaitent pas que l'ARCEP ait la compétence d'octroyer les autorisations aux nouveaux entrants.

CAE /168

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 17

~~Dans~~ À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« transfrontière », ,

Insérer les mots :

« et de colis postaux nationaux et transfrontières jusqu'à 20 kilogrammes ».

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit de soumettre à la procédure de l'autorisation les colis postaux jusqu'à 20 kg, qui font partie du champ du service universel, comme le permet la directive.

CAE 167

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article 17

~~Dans~~ À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« délivrée »,

Ajouter les mots :

« , après avis du ministre compétent, ».

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit de réintroduire le politique dans le processus d'attribution des autorisations de prestataires de services postaux portant sur les envois de correspondance intérieure et transfrontière.

CAE 169

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 17

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit d'éviter que des prestataires de services postaux ne se positionnent sur des niches particulièrement rentables en amont de la distribution ; raison pour laquelle ce type de service postal doit être également soumis à autorisation et de fait être inclus dans le mécanisme de financement du service universel, mis en place à l'article 14 de ce projet de loi.

CE 170

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 18

A l'alinéa 5, après les mots : « procédures simples »,

Insérer le mot : « , accessibles ».

EXPOSE SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte le traitement spécifique des réclamations émises par des personnes déficientes visuelles ou auditives.

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT **CE N°55**

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 18

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« i°) Assurer la desserte de l'ensemble du territoire, ou, à défaut, un territoire comprenant pour un tiers au moins de la superficie des communes situées en zone de revitalisation rurale ou en zone urbaine sensible. »

Exposé sommaire

Un tiers environ du territoire national est en situation de déclin démographique ou économique. Ces territoires sont pour beaucoup situés en zone de revitalisation rurale. En ville, ce sont des quartiers, des banlieues qui sont confrontés à cette même logique d'abandon.

Cet amendement vise à éviter la mise en place d'une concurrence déloyale en obligeant les opérateurs postaux à couvrir l'ensemble du territoire, que ce soit pour la distribution ou la collecte du courrier.

A défaut, il vise à imposer aux opérateurs une couverture en zone rurale ou urbaine sensible conforme à cette réalité territoriale, de manière à empêcher l'apparition d'opérateurs fondant leur activité sur les seules territoires dynamiques de notre pays

CE ~~9~~A 171

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article additionnel après l'article 18

Insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présente au Parlement un rapport spécifique sur l'application des exigences essentielles dans le secteur postal au plus tard le 30 juin 2011 puis tous les 3 ans. »

EXPOSE SOMMAIRE

Il s'agit, conformément à la directive 2002/39/CE qui est la directive en vigueur aujourd'hui, de permettre au Parlement d'évaluer les conditions sociales appliquées par le secteur postal.

CE 172

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article 19

Rédiger ainsi cet article :

I – Au deuxième alinéa de l'article L 3-4 du même code, les mots :

« et les titulaires de l'autorisation prévue à l'article L. 3 » sont supprimés ;

II – En conséquence, le mot : « peuvent » est remplacé par le mot : « peut ».

EXPOSE SOMMAIRE

Cet amendement réserve au prestataire du service universel postal, le service d'envois recommandés.

CAE 56

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 20

Supprimer cet article

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement ne souscrivent pas à l'élargissement des missions de l'ARCEP.

CAE 57

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 20

Rédiger ainsi cet article :

« L'article L.5-2 du même code est abrogé. ».

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement sont opposés à la mise en place d'une autorité de régulation dont la première des missions est de favoriser l'arrivée de nouveaux entrants. Ils considèrent que ces dispositions confèrent à l'autorité de régulation un pouvoir exorbitant en matière de politique tarifaire et d'orientation quant aux normes qualitatives du service public postal.

CAE 58

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 20

~~Alinéa 3~~

Rédiger ainsi ~~cet~~ l' alinéa 3 :

«3°Est consultée par le ministre ~~en charge~~ chargé des postes sur l'encadrement pluriannuel des tarifs de prestation du service public postal et veille à leur respect»

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement souhaitent que ne soit pas confié à l'ARCEP un pouvoir de décision concernant l'encadrement pluriannuel des tarifs de prestation de prestation du service universel. D'autre part, nous souhaitons que le ministre en charge des postes soit en responsabilité sur la fixation de ces tarifs afin notamment de prévenir les hausses de tarifs

CAE 174

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article 20

Au début de l'alinéa 3, insérer les mots suivants :

« Après accord de la Commission Supérieure du Service Public des Postes et des Communications Electroniques, »

EXPOSE SOMMAIRE

L'ARCEP qui a toujours privilégié la primauté de la concurrence au détriment des exigences de service public ne peut être seule à décider la manière dont les tarifs postaux relevant du service universel doivent être encadrés. La directive n'empêche pas qu'une autre autorité nationale, en l'occurrence ici la CSSPPCE puisse donner également son accord.

Entreprise La Poste - (n° 2060)

AMENDEMENT

CE 212

présenté par
M. Jean Proriol, rapporteur
de la commission des affaires économiques

ARTICLE 20

À la troisième phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« *qu'elle peut rendre* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le service universel a pour mission de desservir l'ensemble des citoyens. Rien ne justifierait que les avis émis par l'ARCEP sur les tarifs des prestations qui le composent ne soient portés à la connaissance du grand public qu'en fonction d'une décision de l'Autorité.

Le présent amendement dispose par conséquent que les avis émis par l'ARCEP sur les tarifs du service universel sont systématiquement publics.

Entreprise La Poste - (n° 2060)

AMENDEMENT

CE 213

présenté par
M. Jean Proriol, rapporteur
de la commission des affaires économiques

ARTICLE 20

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 3 :

« Elle modifie ou suspend les projets de tarifs de toute prestation relevant du service universel, en cas d'erreur manifeste d'appréciation, si les principes tarifaires s'appliquant au service universel ne sont pas respectés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement lève l'ambiguïté sur le pouvoir de l'ARCEP de procéder à la modification ou à la suspension d'un projet de tarif d'une prestation relevant du service universel. Un doute pouvait apparaître sur sa faculté à imposer pareilles modifications et suspensions ou à simplement les solliciter.

En outre, conditionner le déclenchement de la mesure à l'erreur manifeste d'appréciation introduit pour le régulateur une marge de manœuvre entre l'émission d'un avis négatif non contraignant et l'édiction d'une mesure de modification ou de suspension.

L'amendement corrige enfin une erreur de concordance des temps contenue dans le texte soumis à l'Assemblée nationale.

CE ~~A~~ 173

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE 20

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« La Commission Supérieure du Service Public des Postes et des Communications Electroniques est consultée en matière de fixation des tarifs des prestations du service universel. »

EXPOSE SOMMAIRE

Chargée, au titre de l'article L. 125 du Code des Postes et des Communications Electroniques, de veiller à « l'évolution équilibrée des secteurs des postes et des communications électroniques », il semble important aux auteurs de l'amendement que la CSSPPCE puisse être saisie et donner son avis sur les propositions d'évolutions tarifaires.

Entreprise La Poste - (n° 2060)

AMENDEMENT

CE 214

présenté par
M. Jean Proriol, rapporteur
de la commission des affaires économiques

ARTICLE 20

A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« *proposées par La Poste* »,

Le mot :

« *correspondantes* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dès lors que le marché postal s'ouvre à la concurrence et que La Poste est à la fois en charge de missions de service public et en compétition avec d'autres opérateurs sur les autres secteurs de marché, il n'apparaît pas légitime que la loi attribue au régulateur la tâche de mesurer la fiabilité des mesures de qualité des prestations offertes par cette société dans toutes ses activités.

Il est normal que, dans sa mission de surveillance de l'exercice du service universel, l'ARCEP soit amenée à se pencher sur la qualité de ce dernier. La loi n'a aucune raison d'imposer à La Poste pareille tutelle dans ses activités concurrentielles.

Entreprise La Poste - (n° 2060)

AMENDEMENT

CE 215

présenté par
M. Jean Proriol, rapporteur
de la commission des affaires économiques

ARTICLE 20

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dès lors que le marché postal s'ouvre à la concurrence et que La Poste est à la fois en charge de missions de service public et en compétition avec d'autres opérateurs sur les autres secteurs de marché, il n'apparaît pas légitime que la loi attribue au régulateur une vision particulière de la comptabilité analytique dressée par cette société dans toutes ses activités.

Il est normal que, dans sa mission de surveillance de l'exercice du service universel, l'ARCEP soit amenée à se pencher sur l'exécution financière de ce dernier. La loi n'a aucune raison d'imposer à La Poste pareille tutelle dans ses activités concurrentielles.

CE 175

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Lelouch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

ARTICLE ADDITIONNEL

APRES L'ARTICLE 20

Insérer l'article suivant :

La troisième phrase du deuxième alinéa de l'article L. 125 du code des postes et des communications électroniques est remplacée par les deux phrases suivantes :

« Elle peut être consultée par les commissions permanentes de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Elle est consultée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes sur les questions relevant de sa compétence ».

EXPOSE SOMMAIRE

La CSSPPCE est le dernier lieu de contrôle pour les parlementaires. Compte tenu de l'évolution des pouvoirs de l'ARCEP, les auteurs de l'amendement souhaitent que la commission du Service public soit toujours, et par principe, consultée par l'Autorité sur toutes les questions relevant de ses domaines de compétence.

CAE 59

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 21

Supprimer cet article

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement s'opposent à l'élargissement des pouvoirs de l'ARCEP

CAE 60

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 22

Supprimer cet article

Exposé sommaire

Amendement de conséquence

CAE 61

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Titre III
Article 25

Supprimer cet article

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement s'opposent à la libéralisation totale des activités postales

CAE 176

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article 25

Supprimer les article

EXPOSE SOMMAIRE

Amendement de conséquence, les auteurs s'opposant au principe même du changement de statut.

CAE 62

Assemblée Nationale
Commission des affaires économiques

Projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales (n°2060)

Amendement

présenté par M. Daniel Paul et les membres du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Article 26

Supprimer cet article

Exposé sommaire

Les auteurs de cet amendement s'opposent à la libéralisation totale des activités postales

CAE 177

ENTREPRISE PUBLIQUE LA POSTE n°2060

Amendement

Présenté par

François Brottes, Henry Jibrayel, Catherine Coutelle, William Dumas, Corinne Erhel, Genevieve Fioraso, Jean Louis Gagnaire, Jean Gaubert, Daniel Goldberg, Pascale Got, Jean Grellier, Jean Yves Le Bouillonnec, Jean Yves Le Déaut, Michel Lefait, Annick Leloch, Serge Letchimy, Louis Joseph Manscour, Jacqueline Maquet, Marie Lou Marcel, Jean René Marsac, Frédérique Massat, Kléber Mesquida, Germinal Peiro, François Pupponi, Chantal Robin-Rodrigo, Jean Michel Villaumé et les membres du groupe SRC

Article 26

Supprimer l'article

EXPOSE SOMMAIRE

Amendement de conséquence, les auteurs s'opposant au principe même du changement de statut et de l'ouverture intégral du marché postal.